

Le : 19 juillet 2019 à 16:20 (GMT +02:00)

De : "maelle turriès"

À : "langoelan.mairie@wanadoo.fr" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>

Objet : Enquête publique - projet d'élevage avicole de 120 000 emplacements

A l'attention de madame la commissaire-enquêtrice:

veuillez trouver ci-joint mes observations relatives au projet d'élevage avicole de 120 000 emplacements de l'EARL de Kermaria

Vous en souhaitant bonne réception,
bien cordialement

--

Maëlle Turriès

Maëlle Turriès

Madame la Commissaire-enquêtrice

Mairie de Langoëlan

44, rue Duchelas

56160 Langoëlan

langoelan.mairie@wanadoo.fr

Objet : enquête publique – projet de création d'un élevage de volailles de chair de 120 000 emplacements à Langoëlan soutenu par l'EARL de Kermaria

Madame la commissaire-enquêtrice,

en tant que citoyenne ayant participé à la réunion publique de mardi 16 juillet 2019, je tenais à prendre la plume et vous faire part de mes interrogations sur ce projet.

A l'heure où nous devons unir nos efforts pour nous développer durablement, je tiens à rappeler en premier lieu que la charte de l'environnement de 2004 inscrite dans notre Constitution prévoit les dispositions suivantes :

Considérants :

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Article 2 : Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

Le projet d'élevage avicole de 120 000 places de Langoëlan fait partie des modes de production qui affecte la diversité biologique et notre épanouissement par l'exploitation excessive des ressources naturelles. En effet, plusieurs milliers de tonnes d'aliment seront importés chaque année du Brésil pour nourrir ce cheptel en soja. Ce projet participera donc à la déforestation massive de la forêt amazonienne. Actuellement, chaque 1h30 (durée d'un match de football), 750 terrains de foot de forêt amazonienne sont saccagés. Or, comme le prévoit la charte de l'environnement, nous avons le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement et non de poursuivre sa dégradation.

En second lieu, je m'interroge sur la durabilité sociale du projet.

Le développement durable prévoit un développement humain et social. Le projet de Langoëlan est, à cet égard, terriblement insuffisant. Pour un élevage de 120 000 poulets, seules 3 personnes y travailleront. Alors que pour une exploitation en agriculture biologique de 6 000 poulets, 1 personne peut travailler et gagner sa vie. Ainsi, pour produire 20 fois plus, seule 3 fois plus de personnes sont

nécessaires, où est la création d'emploi ? En terme macro-économique, ce système d'exploitation conduit plutôt à la destruction d'emploi.

Au-delà du nombre d'emplois, suite aux débats de mardi 16 juillet, je m'interroge sincèrement sur les conditions de travail que devront supporter les porteurs de projet. Comment se projeter avec joie dans un travail qui demande de relever les cadavres d'animaux 3 fois / jour ? Quelle contradiction avec l'origine même du travail d'éleveur !

De plus, ces deux jeunes porteurs de projet auront à investir plus d'1.5 millions d'euros sans compter le besoin en fond de roulement. Combien de chiffres d'affaires annuels devront-ils réaliser pour leur assurer un revenu descend permettant de nourrir leur famille (y compris leurs jeunes enfants) ? Alors que la fourniture des aliments et la vente de la production seront assurées par SANDERS, ces exploitants seront pieds et poings liés à cette entreprise qui ne supporte aucun des risques de l'exploitation et récolte honteusement la valeur ajoutée produite à la sueur du front des exploitants : quel déséquilibre entre les parties. La marge de leur exploitation est totalement dépendante des prix fixés par SANDERS tant pour la fourniture en aliment que pour la vente des poulets.

La prétendue autonomie des exploitants se réduit au choix de la réalisation de leurs tâches productives (heure de ramassage des cadavres, ouverture du portail pour les camions d'approvisionnement...), mais aucunement sur la stratégie économique de leur entreprise. C'est bien ce système qui prend les agriculteurs à la gorge et qui est la cause de leur taux de suicide.

Les réseaux Biocoop se développent : ouverture de 5 nouveaux magasins en 2019 en Bretagne. Ils cherchent de nouveaux producteurs locaux en Bretagne. Pourquoi ne pas recommander à ces deux jeunes porteurs de projet de modifier leur projet pour produire des poulets en AB vendus localement dans ces réseaux commerciaux ?

Comme l'a souligné le jeune homme qui a été le dernier à prendre la parole lors de la réunion du 16 juillet 2019, « non il n'y a plus de place » pour un projet tel que celui de l'EARL de Kermaria. L'urgence climatique largement démontrée scientifiquement par le GIEC nous impose des modifications de pratiques de consommation et de production pour assurer des conditions vie supportables à notre espèce. Nous devons produire localement de façon intégrée et vendre au plus proche.

Pour ces raisons profondément humaines, madame la commissaire-enquêtrice, je vous demanderai de ne pas valider ce projet d'élevage de poulet industriel et hors-sol.

Maëlle Turriès

